



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(9)/CST/4
29 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Neuvième session
Buenos Aires, 22-25 septembre 2009

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire
Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer
la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)
Comité de la science et de la technologie
Méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès
accomplis dans la réalisation des objectifs
stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique
décennal visant à renforcer la mise en œuvre
de la Convention (2008-2018)

MÉTHODE LA PLUS INDIQUÉE POUR MESURER LES PROGRÈS
ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
STRATÉGIQUES 1, 2 ET 3 DU PLAN-CADRE STRATÉGIQUE
DÉCENNAL VISANT À RENFORCER LA MISE EN ŒUVRE
DE LA CONVENTION (2008-2018)

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa décision 3/COP.8, la Conférence des Parties a demandé au Comité de la science et de la technologie (CST) de formuler des avis sur la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (la Stratégie).

Faisant suite à cette demande, le Comité a conçu et organisé un processus consultatif afin de définir et de recommander un ensemble minimal d'indicateurs d'impact que les pays parties touchés par la désertification pourraient utiliser et qui, appliqués à l'échelle mondiale, permettraient de mesurer la réalisation des trois objectifs stratégiques. Ce processus comporte: a) l'examen approfondi de la documentation disponible et la consultation mondiale des Parties touchées sur les indicateurs d'impact utilisés; b) la consultation de tous les acteurs visés dans les

cinq annexes régionales, sur les méthodes, les valeurs de référence et les besoins en matière de renforcement des capacités; c) l'examen des données dont disposent les organismes de l'ONU et les organisations intergouvernementales.

Après avoir analysé les résultats des diverses études réalisées, le Comité a dégagé 11 indicateurs d'impact qui sont mesurables, fiables, spécifiques et relativement peu coûteux et peuvent être appliqués aux niveaux national et mondial. Ils sont adaptés à la situation et aux besoins particuliers des pays en développement et correspondent aux données disponibles.

Pour que ces indicateurs soient utiles et que les Parties les appliquent, ils ont été assortis de recommandations quant à la fixation de valeurs de référence pragmatiques et d'objectifs réalisables, au choix de fréquences de contrôle réalistes, à la définition des données et des informations nécessaires et, éventuellement, de leurs sources, ainsi qu'à l'évaluation des besoins des Parties en matière de renforcement des capacités.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. HISTORIQUE ET CONTEXTE.....	1 – 5	4
Tâche confiée par la conférence des Parties au Comité de la science et de la technologie	3 – 5	4
II. ENSEMBLE MINIMAL D'INDICATEURS D'IMPACT	6 – 29	5
A. Eau disponible par habitant dans les zones touchées.....	8 – 9	5
B. Changement d'affectation des terres	10 – 11	5
C. Proportion de la population des zones touchées vivant au-dessus du seuil de pauvreté.....	12 – 13	6
D. Malnutrition infantile ou consommation alimentaire/apport calorique par habitant dans les zones touchées.....	14 – 15	6
E. Développement humain	16 – 17	6
F. Dégradation des terres	18 – 19	7
G. Diversité de la faune et de la flore	20 – 21	7
H. Aridité	22 – 23	8
I. État du couvert terrestre.....	24 – 25	8
J. Stocks de carbone retenu dans le sol et en surface	26 – 27	9
K. Superficies faisant l'objet d'une gestion durable.....	28 – 29	9
III. RECOMMANDATIONS.....	30 – 41	9
A. Ensemble minimum d'indicateurs d'impact.....	31	9
B. Valeurs de référence, fréquence des relevés et objectifs visés	32 – 36	11
C. Acquisition de données et d'informations	37 – 39	12
D. Mesures de renforcement des capacités.....	40 – 41	12
IV. OBSERVATIONS FINALES	42 – 45	13
<u>Annexe</u>		
I. Comment a été constitué l'ensemble minimal d'indicateurs d'impact		14

I. HISTORIQUE ET CONTEXTE

1. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a été adoptée le 17 juin 1994 et est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. Depuis, les Parties se sont constamment employées: a) à mieux comprendre la portée et la gravité de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse aux niveaux national, sous-régional et régional; b) à élaborer et appliquer des stratégies et établir des priorités dans la lutte contre ces phénomènes en privilégiant la concertation et en faisant intervenir les nombreuses parties intéressées, dont les administrations publiques, les associations civiles, les partenaires scientifiques, les institutions régionales et sous-régionales et les partenaires de la coopération internationale; c) surveiller la réalisation de telles activités et leurs résultats. Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a participé activement à cette dernière tâche.

2. Bien plus de dix ans après l'entrée en vigueur de la Convention, d'un commun accord, les Parties ont décidé de prêter l'attention voulue aux effets sur les populations touchées et leurs écosystèmes des stratégies et mesures décrites dans les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux ainsi qu'aux avantages généraux qui en découlent pour l'ensemble de la population mondiale. Cette décision a conduit à l'élaboration d'un plan stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) («la Stratégie»), adopté par la Conférence des Parties à sa huitième session (Madrid, 2007). Les Parties ont adopté une conception de la gestion fondée sur les résultats, défini quatre objectifs stratégiques et cinq objectifs opérationnels, et défini des indicateurs de résultat et d'impact pour mesurer les progrès.

Tâche confiée par la Conférence des Parties au Comité de la science et de la technologie

3. Dans la décision 3/COP.8, la Conférence des Parties a demandé au Comité de la science et de la technologie (CST) de formuler des avis en vue du débat du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) concernant la présentation d'un rapport à la neuvième session de la Conférence des Parties (COP.9) sur la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie, notamment sur la base des délibérations et des résultats de sa neuvième session.

4. Le Comité a estimé que la méthode la plus indiquée consisterait à utiliser des indicateurs d'impact, tout en précisant qu'il fallait qu'un certain nombre de conditions soient remplies pour que ceux-ci soient utiles et utilisables par les Parties. Selon lui, il fallait que ces indicateurs soient:

- a) Limités en nombre, pour ne pas surcharger leurs utilisateurs;
- b) Spécifiques, c'est-à-dire ayant un lien réel ou virtuel avec la lutte contre la désertification;
- c) Liés aux valeurs de référence et aux objectifs fixés afin de donner vraiment la mesure des progrès;
- d) Mesurables (quantitativement) ou appréciables (qualitativement);

e) fondés sur les connaissances existantes car il s'agissait de ne pas réinventer la roue et de pouvoir vraiment les utiliser ou apprendre facilement à le faire.

5. Le Bureau du Comité a donc élaboré une procédure de travail et s'est employé à définir un ensemble minimal d'indicateurs répondant à ces conditions et à d'autres critères importants. Cette procédure est décrite dans l'annexe au présent document qui, lui, en explique les résultats: on y trouvera l'ensemble minimal d'indicateurs d'impact recommandé, un bref exposé sur leur pertinence du point de vue de la Convention et des recommandations concernant leur utilisation.

II. ENSEMBLE MINIMAL D'INDICATEURS D'IMPACT

6. Un ensemble minimal d'indicateurs d'impact à utiliser par les Parties a été établi et recommandé à partir de l'analyse approfondie des études énumérées dans l'annexe, de consultations d'homologues et de l'apport du Bureau du Comité de la science et de la technologie, auquel un rapport provisoire et le rapport final ont été présentés.

7. Les quatre premiers des 11 indicateurs de cet ensemble visent le bien-être des personnes touchées (eau disponible par habitant dans les zones touchées, proportion de la population des zones touchées vivant au-dessus du seuil de pauvreté, indicateur du développement humain et malnutrition infantile ou consommation alimentaire/apport calorique par habitant dans les zones touchées). Quatre autres indicateurs sont consacrés à l'état des écosystèmes (niveau de la dégradation des terres, diversité de la faune et de la flore, indice d'aridité et niveau des stocks de carbone dans les sols et en surface); les trois derniers indicateurs sont une combinaison des deux premières catégories (changement d'affectation des terres, état du couvert terrestre et terres faisant l'objet d'une gestion durable).

A. Eau disponible par habitant dans les zones touchées

8. **Objectif:** Suivre l'évolution de l'accessibilité de l'eau pour les populations touchées.

9. **Pertinence au regard de la Convention:** La dégradation des terres a des répercussions sur le volume et la qualité de l'eau douce. La sécheresse et la désertification vont de pair avec la baisse de niveau des cours d'eau, des lacs et des aquifères. Le texte de la Convention fait amplement allusion aux pénuries d'eau et il est à craindre que la raréfaction de la ressource que risquent d'entraîner les changements climatiques n'impose des contraintes plus sévères aux zones arides.

B. Changement d'affectation des terres

10. **Objectif:** Mettre en évidence les changements d'affectation des ressources foncières, aux fins de leur mise en production ou de leur protection.

11. **Pertinence au regard de la Convention:** Il est essentiel de disposer d'informations sur l'évolution de l'utilisation des terres pour planifier celle-ci de manière intégrée et durable; de plus, ces informations constituent un indicateur du changement économique. Tout changement concernant les terres cultivées en permanence et les surfaces boisées fournissent d'importants renseignements d'ordre économique et environnemental sur le patrimoine agricole et forestier d'un pays. D'un point de vue économique, tout changement d'affectation des terres entraîne des variations dans le volume de produits disponibles et influe sur la situation de l'emploi.

L'exploitation non durable des terres est un facteur important d'érosion et de désertification, et une menace pour les écosystèmes, car elle mène à la perte d'habitats naturels et à la modification des paysages.

C. Proportion de la population des zones touchées vivant au-dessus du seuil de pauvreté

12. **Objectif:** La pauvreté est la caractéristique qui définit le sous-développement. Le taux national de pauvreté est l'un des principaux éléments utilisés pour calculer les niveaux de vie; il fait porter l'attention exclusivement sur les plus démunis. Les estimations nationales reposent sur des estimations relatives à des sous-groupes, pondérées en fonction de la population et dérivées des enquêtes sur les ménages.

13. **Pertinence au regard de la Convention:** La mesure de la pauvreté est extrêmement utile pour évaluer les effets de la lutte contre la désertification parce que la pauvreté est une des causes essentielles, mais aussi une conséquence, de la dégradation des terres et de la désertification¹. Les revenus dépendent fortement des services rendus par l'écosystème des zones touchées et, à son tour, celui-ci peut influencer sur le niveau de pauvreté. Plusieurs déterminants du bien-être de l'homme dépendent aussi directement des services rendus par l'écosystème².

D. Malnutrition infantile ou consommation alimentaire/apport calorique par habitant dans les zones touchées

14. **Objectif:** Cet indicateur mesure les déséquilibres nutritionnels à long terme et la malnutrition entraînant la dénutrition (mesurée par les niveaux de déficit pondéral et le retard de croissance) et le surpoids.

15. **Pertinence au regard de la Convention:** La santé et le développement sont intimement liés. Il est essentiel de répondre aux besoins alimentaires et sanitaires fondamentaux des enfants. L'état nutritionnel est le meilleur indicateur mondial du bien-être des enfants; c'est aussi celui de la disponibilité de services rendus par l'écosystème.

E. Développement humain

16. **Objectif:** L'indicateur du développement humain mesure le bien-être des populations et son évolution. Il recense les acquis dans trois domaines du développement humain: la santé et la longévité, l'accès au savoir et le taux combiné brut de scolarisation primaire, secondaire et tertiaire et, enfin, le produit intérieur brut par habitant, calculé en dollars des États-Unis à parité de pouvoir d'achat. Il est élaboré à partir d'indicateurs disponibles au niveau mondial, selon une méthode simple et transparente.

¹ M. Snel et A. Bot, «Some suggested indicators for land degradation assessment of drylands», document à paraître.

² A.K. Duraiappah et M. Roy, «Poverty and Ecosystems: Prototype assessment and reporting method, Kenya case study», Institut international du développement durable, juillet 2007, p. 3, disponible à l'adresse: <http://www.iisd.org>.

17. **Pertinence au regard de la Convention:** S'il est vrai que la notion du développement humain est bien trop vaste pour être mesurée par un indicateur composite unique, un tel indicateur peut néanmoins se substituer utilement au PIB par habitant pour donner une idée du bien-être des populations. Il fournit des données sur la situation et les tendances d'ensemble d'un pays mais bien souvent, il pourrait servir aussi pour les régions touchées, comme solution de rechange avantageuse pour mesurer l'impact de la lutte contre les effets de la désertification sur les moyens de subsistance des êtres humains.

F. Dégradation des terres

18. **Objectif:** Cet indicateur sert à mesurer l'étendue et la gravité de la dégradation des terres au niveau des pays. Il donne également la mesure de l'exécution des accords et des programmes de restauration des terres et de lutte contre les causes de leur dégradation.

19. **Pertinence au regard de la Convention:** La Convention traite de la lutte contre la dégradation des terres et la sécheresse. Le niveau de dégradation des terres indique les progrès de la restauration des services rendus par les écosystèmes. La dégradation des terres est un obstacle au développement durable en général, et à l'agriculture durable en particulier. La dégradation des terres et la destruction du sol menacent les moyens de subsistance de millions de personnes et la sécurité vivrière; elles ont aussi des répercussions sur les ressources hydrologiques et la diversité biologique.

G. Diversité de la faune et de la flore

20. **Objectif:** L'indicateur d'intégrité de la diversité biologique a été conçu pour satisfaire aux prescriptions énoncées dans la Convention sur la diversité biologique, qui dispose que tout indicateur concernant l'évolution de la diversité biologique doit être fiable d'un point de vue scientifique, tenir compte des variations pertinentes dans le temps et dans l'espace pour dégager les orientations à adopter, permettre la comparaison avec une situation de référence et un objectif fixé, être utilisable dans des modèles de projection et permettre l'agrégation et la ventilation aux niveaux écosystémique, national et international³. La Convention dispose également que l'indicateur doit être facile à comprendre et à utiliser, largement accepté et d'une précision satisfaisante à un coût raisonnable⁴. L'objectif visé est de contribuer à réaliser le but fixé par les Parties à la Convention, qui «se sont engagées à mener des actions pour ralentir sensiblement d'ici à 2010 le rythme actuel de l'appauvrissement de la diversité biologique, aux niveaux mondial, régional et national»⁵.

³ R. J. Scholes et R. Biggs, «A biodiversity intactness index», *Nature*, vol. 434 (mars 2005), p. 45 à 49; R. Biggs, B. Reyers et R.J. Scholes, «A biodiversity intactness score for South Africa», *South African Journal of Science*, vol. 102 (août 2006), p. 277 à 283.

⁴ Biggs, Reyers et Scholes, *ibid.*

⁵ G. M. Mace, «An index of intactness», *Nature*, vol. 434 (mars 2005), p. 32 et 33, disponible sur le site: <http://www.scidev.net/uploads/File//pdffiles/nature/434032a.pdf>.

21. **Pertinence au regard de la Convention:** La connaissance de la diversité de la faune et de la flore est fondamentale pour la Convention, qui aide à définir une valeur de référence pour repérer les changements provoqués par les pressions qu'exercent l'exploitation des terres sur les écosystèmes naturels et la richesse de la biodiversité. Il y a des liens directs et indirects entre l'état des ressources naturelles (sol, végétation, eau et écosystèmes), la diversité biologique des espèces (animales, végétales et microbiennes), celle de l'écosystème (habitats, interactions et fonctions) et la gestion de ces ressources. Les changements que subit la diversité sont le produit de la dégradation des terres et de pratiques non viables de gestion. Celles-ci réduisent la capacité des utilisateurs de conserver les ressources des terres, de les maintenir intactes et de fournir des biens et des services écologiques.

H. Aridité

22. **Objectif:** Contribuer à l'établissement des indicateurs de base S-4 et S-5 définis par les Parties à la Convention (voir tableau ci-après) en classant les zones menacées par la désertification et en surveillant la dégradation des terres exprimée par la perte à long terme de la productivité primaire des écosystèmes.

23. **Pertinence au regard de la Convention:** La Convention ne traite pas seulement de la désertification mais aussi des effets de la dégradation des terres et de la sécheresse. L'indicateur de l'aridité permet de définir les épisodes climatiques de déficit et d'excédent hydrique pendant une période donnée. C'est un indicateur de base utilisé pour caractériser les zones fragiles ou touchées par la désertification, et pour établir des indicateurs de dégradation des terres et de productivité⁶.

I. État du couvert terrestre

24. **Objectif:** Contribuer à l'établissement des indicateurs de base S-4 et S-5 définis par les Parties à la Convention en fournissant deux indicateurs intégrés pour suivre la dégradation des terres sous l'angle de la perte à long terme de productivité primaire de l'écosystème, et compte tenu des effets des pluies sur la productivité primaire nette.

25. **Pertinence au regard de la Convention:** Pour évaluer la dégradation et l'amélioration des terres à l'échelle mondiale, on recense par télédétection les zones dégradées et celles où la dégradation s'est arrêtée ou inversée. Les indicateurs de l'état du couvert terrestre sont spécialement conçus pour répondre à la disposition de la Convention qui prévoit des évaluations

⁶ «L'aridité est un état naturel de l'environnement qui correspond à un climat extrême, particulièrement en ce qui concerne l'eau. C'est un facteur déterminant des caractéristiques de l'écosystème influant sur l'état du sol. L'humidité du sol influe sur la répartition et la croissance de la végétation, de l'activité microbienne du sol, de son érosion, de l'érosion éolienne, des déplacements des nutriments et d'autres propriétés des sols. Elle est une des composantes de l'évaluation de la dégradation des terres qui fournissent des informations utiles pour mettre au point des stratégies et des approches pour atténuer ou contrer la dégradation des terres des zones arides». LADA, rapport technique 2, ensemble d'indicateurs biophysiques, (pression/état), avril 2007.

quantitatives à l'échelle mondiale. Les indicateurs proposés sont la productivité primaire nette et l'efficacité de l'utilisation de l'eau de pluie.

J. Stocks de carbone retenu dans le sol et en surface

26. **Objectif:** Inciter les pays à mesurer le carbone retenu dans le sol et en surface et à en enregistrer l'évolution car les stocks de carbone sont un bien collectif.

27. **Pertinence au regard de la Convention:** Un des objectifs de la Convention est de lutter contre la dégradation des terres et contre la sécheresse. Pour mesurer le succès de l'entreprise, on calcule notamment l'augmentation des stocks de carbone retenu dans le sol et en surface. Le piégeage du carbone influe sur les changements climatiques au niveau mondial. Les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques seront probablement amenées à évaluer leurs stocks de carbone dont il semble désormais possible de fournir des estimations fiables.

K. Superficies faisant l'objet d'une gestion durable

28. **Objectif:** La superficie des terres faisant l'objet d'une gestion durable est un autre indicateur important, qui donne une idée de plusieurs variables d'intérêt planétaire. La gestion durable des terres influe sur l'albédo, l'évapotranspiration, le couvert végétal et le piégeage du carbone, qui ont tous une incidence sur les changements climatiques. Elle cherche à concilier les objectifs complémentaires mais souvent antinomiques que sont la production agricole et la protection du milieu. Il faut parvenir à un juste équilibre au niveau des exploitations, au niveau local et au niveau international. Il ne s'agit pas de conserver la nature dans un état idéal mais de coexister avec elle de manière que les ressources foncières soient préservées durablement au profit de tous⁷.

29. **Pertinence au regard de la Convention:** La gestion durable des terres influe sur le couvert végétal et sa composition, qui sont des éléments importants de la diversité biologique. De plus, elle permet de lutter contre l'érosion des sols ainsi que la sédimentation des lacs et des cours d'eau, influant ainsi sur la rétention de l'eau et l'équilibre hydrologique régional. Cet indicateur est donc un bon moyen de mesurer un certain nombre d'avantages généraux.

III. RECOMMANDATIONS

30. Compte tenu de ce qui précède, les recommandations formulées dans le présent chapitre concernent: a) l'ensemble minimal d'indicateurs d'impact; b) les valeurs de référence, la fréquence de contrôle des indicateurs et les objectifs visés; c) l'acquisition de données et d'informations; d) les besoins sur le plan du renforcement des capacités.

A. Ensemble minimal d'indicateurs d'impact

31. Après avoir analysé de manière approfondie les résultats des différentes études menées, on a établi 11 indicateurs d'impact constituant le minimum dont l'utilisation est recommandée. Ces indicateurs sont mesurables, fiables, spécifiques et relativement peu coûteux et s'appliquent

⁷ Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, éditions 1990, 2000-2001 et 2006.

aux niveaux national, régional et mondial. Ils sont adaptés à la situation et aux besoins particuliers des pays en développement, et correspondent aux données disponibles. Le tableau ci-après les présente en regard des indicateurs de base et des objectifs de la Stratégie, selon le niveau géographique de leur pertinence.

**Indicateurs d'impact recommandés, en regard des objectifs stratégiques
et des indicateurs de base**

Ensemble recommandé		
	Niveau national	Niveau mondial
Objectif n° 1: Améliorer les conditions de vie des populations touchées		
<p>Indicateur de base S-1: Diminution du nombre de personnes touchées par la désertification/dégradation des terres et la sécheresse</p> <p>Indicateur de base S-2: Augmentation du pourcentage des ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées</p> <p>Indicateur de base S-3: Diminution du pourcentage de la population des zones touchées ne bénéficiant pas de l'apport calorique minimal</p>	<ul style="list-style-type: none"> • I. Eau disponible par habitant dans les zones touchées • II. Changement d'affectation des terres • III. Pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées • IV. Malnutrition infantile ou consommation alimentaire/apport calorique par habitant dans les zones touchées 	<ul style="list-style-type: none"> • I. Eau disponible par habitant dans les zones touchées • III. Pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées • V. Indicateur du développement humain défini par le PNUD
Objectif n° 2: Améliorer l'état des écosystèmes touchés		
<p>Indicateur de base S-4: Réduction de la superficie totale touchée par la désertification/dégradation des terres et par la sécheresse</p> <p>Indicateur de base S-5: Augmentation de la productivité primaire brute dans les zones touchées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • II. Changement d'affectation des terres • VI. Niveau de dégradation des terres (salinisation, érosion hydrique et éolienne, etc.) • VII. Diversité de la flore et de la faune • VIII. Aridité 	<ul style="list-style-type: none"> • IX. État du couvert terrestre
Objectif n° 3: Dégager des avantages généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention sur la lutte contre la désertification		
	<ul style="list-style-type: none"> • VII. Diversité de la flore et de la faune 	<ul style="list-style-type: none"> • III. Pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées

Ensemble recommandé		
	Niveau national	Niveau mondial
Indicateur de base S-6: Accroissement des stocks de carbone (biomasses souterraine et végétale) dans les zones touchées	<ul style="list-style-type: none"> • X. Stocks de carbone dans le sol et en surface 	
Indicateur de base S-7: Superficie des écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l'objet d'une gestion durable	<ul style="list-style-type: none"> • XI. Superficies faisant l'objet d'une gestion durable 	<ul style="list-style-type: none"> • XI. Superficies faisant l'objet d'une gestion durable

B. Valeurs de référence, fréquence des relevés et objectifs visés

1. Valeurs de référence

32. Les valeurs de référence sont importantes et doivent être établies avec soin pour pouvoir servir de jauge. Les Parties utilisent déjà un certain nombre de ces valeurs associées aux indicateurs recommandés. Il est recommandé:

a) Que les Parties continuent d'employer ces valeurs de référence;

b) Que les nouvelles valeurs de référence éventuellement nécessaires soient choisies de manière pragmatique, sans remonter trop loin dans le temps, afin qu'elles soient exactes et fiables et, d'autre part, qu'elles correspondent au cadre décennal de la Stratégie. Il est proposé que les nouvelles valeurs de référence soient établies pour la période 2000-2009.

2. Fréquence des relevés

33. La périodicité des contrôles doit respecter les directives pour l'établissement de rapports que le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention met actuellement au point, et tenir compte de la réactivité des facteurs composant le système biologique sur lequel portent les mesures (par exemple, régénération des terres dégradées, couvert forestier, etc.).

34. Comme la Stratégie a une durée décennale et que le premier cycle faisant l'objet d'un rapport s'achèvera en 2012, la fréquence des relevés recommandée est de quatre ans au moins, en fonction de la sensibilité du système.

3. Objectifs

35. Les Parties sont seules en mesure de calculer avec précision les moyens humains et matériels, notamment les ressources financières ainsi que les niveaux et la qualité de l'appui public dont elles disposent aux niveaux local et mondial. Ces circonstances influenceront sur l'établissement d'objectifs raisonnables et réalistes.

36. Il est recommandé de prier les Parties d'établir des objectifs qu'elles s'emploieront à atteindre et dont elles assumeront la responsabilité. Dans la mesure du possible, ces objectifs devraient être chiffrables en pourcentages, proportions, superficies, tonnes de carbone piégé, nombre d'espèces, affectation de ressources, etc.

C. Acquisition de données et d'informations

37. Comme il est indiqué dans les études régionales (voir annexe), certains pays disposent déjà de certaines données et informations nécessaires. Il faut néanmoins mettre au point une stratégie de libre accès aux informations et d'échange des connaissances.

1. Demande d'aide directe aux organismes des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales intéressés

38. Trois organismes des Nations Unies (le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)) enregistrent en continu la plupart des informations demandées. Lorsque la liste des indicateurs sera prête, la Conférence des Parties pourrait leur demander de l'aider à produire les données de la première période pour laquelle les États feront rapport.

2. Création d'une base de données sur la Convention

39. La Conférence des Parties pourrait envisager de coordonner et d'organiser les initiatives actuellement disparates, en les centralisant sur un site Web ou une base de données. Dans un premier temps, ce site renverrait aux bases de données donnant les informations pertinentes; il pourrait ensuite être renforcé et devenir une base de données permettant les recherches sur des données récentes ou archivées utiles à la réalisation des objectifs de la Convention aux niveaux national, régional et mondial. Le site s'enrichirait avec le temps de données et des informations tirées des rapports, ce qui accroîtrait la quantité d'informations disponibles. On créerait un pôle dynamique d'apprentissage, de planification, d'exécution d'activités et d'établissement de rapports, le tout sur un site unique.

D. Mesures de renforcement des capacités

40. La liste est longue des choses à faire pour créer les capacités que suppose l'utilisation efficace des divers indicateurs (voir tableau A.4 ci-après).

41. Après l'appel lancé par les Parties à la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Fonds pour l'environnement mondial, le secrétariat a mis en place un partenariat de renforcement des capacités destiné à suivre et évaluer l'application de la Stratégie et de la Convention; il commencera ses activités 2010 par l'examen des résultats, conformément aux propositions faites dans le document ICCD/CRIC(8)/4. Il convient de noter que l'approche du renforcement des capacités adoptée par ce partenariat permettra aux Parties de fournir des informations scientifiquement fiables sur les indicateurs d'impact et de résultat et sur d'autres variables concernant la mesure des flux d'investissement et des rapports sur les meilleures pratiques. Même si sa vocation première est de fournir des services aux Parties pour stimuler les

capacités aux fins de la mise en œuvre de la Convention, le partenariat s'efforcera aussi, dans la mesure du possible, de couvrir aussi les besoins des autres conventions de Rio afin de favoriser la synergie de leur mise en œuvre et de l'établissement des rapports, et de réduire d'autant la charge que ces rapports représentent pour les pays.

IV. OBSERVATIONS FINALES

42. Le Comité de la science et de la technologie a pris des dispositions pour pouvoir conseiller la Conférence des Parties sur la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie; il a défini un ensemble minimal d'indicateurs d'impact, indiquant les données et les informations nécessaires et les sources où on peut les trouver; il a expliqué les bonnes méthodes de collecte des données et les mesures de renforcement des capacités nécessaires à une utilisation efficace de ces informations par les partenaires.

43. Il convient de noter que l'ensemble d'indicateurs minimal recommandé par le Comité n'est pas limitatif.

44. Il faudrait engager les Parties à utiliser cet ensemble, ce qui permettrait des comparaisons et faciliterait la circulation de l'information, des données et de la technologie. Les Parties qui sont en mesure de le faire sont invitées à utiliser d'autres indicateurs, à condition qu'ils correspondent à l'idée de base, qui est de mesurer les effets des actions relevant de la Convention sur les populations touchées, leurs écosystèmes et, grâce aux avantages généraux ainsi mis en valeur, l'ensemble de la population mondiale.

45. La tâche n'est pas terminée; un certain nombre de problèmes seront encore à régler après la neuvième session de la Conférence des parties et entre les sessions si l'on veut que les indicateurs soient effectivement utilisés pour le premier tour de la présentation des rapports, en 2012:

a) La première Conférence scientifique de la Convention, qui se tiendra en septembre 2009, traitera de la surveillance et de l'évaluation biophysique et socioéconomique de la désertification et de la dégradation des terres. Certains de ses résultats pourraient servir à affiner la méthode indiquée pour mesurer les progrès de la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 et consolider l'ensemble minimal d'indicateurs;

b) Il faut mettre au point des stratégies et trouver des solutions pour renforcer les capacités, améliorer l'accès aux données et aux informations et, dans une certaine mesure, harmoniser les méthodes, de manière à donner suite aux présentes recommandations;

c) La Conférence des Parties souhaitera peut-être indiquer ce qu'il convient de faire des propositions faites dans le présent rapport et envisager d'inviter les Parties et les organisations intéressées qui en ont la capacité à fournir les ressources financières nécessaires pour renforcer les capacités dont les pays touchés ont besoin.

Annexe

**COMMENT À ÉTÉ CONSTITUÉ L'ENSEMBLE MINIMAL
D'INDICATEURS D'IMPACT**

A. Document d'orientation

1. Le secrétariat a rédigé un document d'orientation, première étape de la tâche définie par la Conférence des parties, sous le titre: «Éléments d'avis sur la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (La Stratégie)». Ce document a été présenté et débattu à la première session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie (CST S-1), tenue à Istanbul en novembre 2008. Il exposait les procédures et méthodes, fondées sur l'utilisation des indicateurs d'impact, à mettre en œuvre pour mesurer au mieux les progrès de la réalisation des trois objectifs stratégiques en question. Il indiquait aussi que la valeur d'un indicateur dépend fortement de la qualité des données et des informations collectées et traitées, d'où le besoin, pour le Comité, d'œuvrer en faveur d'une certaine harmonisation ou normalisation de la méthodologie de collecte et de traitement des données et des informations nécessaires à la mesure de ces indicateurs. Enfin, même s'il existait des informations et des données que les pays parties en développement pouvaient utiliser de manière indirecte, il pouvait être important d'envisager de renforcer les capacités à moyen ou à long terme de ces pays, pour leur assurer l'autonomie en matière d'indicateurs.
2. Le document d'orientation et les résultats des délibérations du Comité ont servi de point de départ à l'élaboration d'un document de session (ICCD/CST(S-1)/5/Add.1), qui présentait les mesures concrètes à prendre et les actions à entreprendre pour choisir un ensemble minimal d'indicateurs d'impact tenant compte des sept indicateurs de base relatifs aux objectifs 1, 2 et 3 déjà définis dans la Stratégie, et procéder rapidement à l'évaluation des capacités dont les Parties avaient besoin pour s'en servir efficacement.
3. Pour définir cet ensemble et déterminer les besoins à court et à moyen terme en matière de renforcement des capacités, on a travaillé sur trois fronts: a) consultations mondiales des Parties touchées, portant sur les indicateurs d'impact utilisés pour les trois objectifs stratégiques; b) consultations régionales sur les méthodes de collecte et d'utilisation des données nécessaires et sur les besoins en matière de renforcement des capacités nécessaires à l'utilisation efficace des indicateurs d'impact; c) recensement des institutions des Nations Unies et des organisations intergouvernementales possédant les informations et les données nécessaires à l'utilisation de manière efficace de l'ensemble minimum d'indicateurs, soit par défaut, soit à titre complémentaire.

**B. Consultations mondiales des Parties touchées portant sur les indicateurs d'impact
concernant les trois objectifs stratégiques**

4. Ces consultations avaient pour objet de dégager un ensemble minimal d'indicateurs d'impact qui, sans s'y limiter, reposeraient sur les sept indicateurs de base décrits dans la Stratégie suivie pour mesurer les progrès de la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3.

5. Pour atteindre cet objectif, on a utilisé deux outils:

a) L'examen approfondi de la documentation disponible sur les indicateurs utilisés actuellement par d'autres conventions, organismes et institutions régionales ou mise au point par des institutions telles que la FAO, le FEM, la Banque mondiale ou encore l'Observatoire du Sahara et du Sahel;

b) Des questionnaires sur les indicateurs d'impact déjà utilisés par les pays Parties touchés, adressés aux coordonnateurs nationaux et aux correspondants pour la science et la technologie. Ces questionnaires étaient structurés de manière à offrir, pour chaque indicateur de base, une liste des indicateurs d'impact connexes utilisés par les pays et une estimation de leur mesurabilité, fiabilité, simplicité, applicabilité et efficacité relatives. L'analyse et le condensé des réponses reçues ont permis de dégager les indicateurs utilisés le plus couramment par les Parties touchées.

Quelques résultats

6. La documentation disponible a permis de dégager certains indicateurs intéressants et pertinents, pour lesquels des données et des méthodes étaient disponibles:

a) Le couvert terrestre mesuré en fractions de terres agricoles, forêts, pâturages, zones urbaines, etc;

b) La productivité «écologique» des terres traduisant les tendances dans ce domaine;

c) La ventilation des revenus ruraux, compte tenu:

i) de la proportion de la population vivant avec moins d'un dollar par jour, mesure universellement utilisée et acceptée;

ii) de la répartition du revenu par habitant;

d) Les tendances de la productivité primaire nette, déterminées par l'analyse de l'indice de végétation établie par télédétection et corrigées des facteurs climatiques, tels que l'utilisation efficace de l'eau de pluie;

e) L'évolution des stocks de carbone en fonction de l'utilisation et du changement d'affectation des terres.

7. On trouvera le résumé des réponses reçues dans le tableau A.1 ci-après. Au total, pour les 173 jeux de questionnaires distribués, 54 réponses ont été reçues, soit un taux de réponse de 31 %. Le tableau donne une bonne indication de la multiplicité des indicateurs utilisés par les pays et met en évidence qu'il faut un minimum d'indicateurs communs pour parvenir à une certaine comparabilité.

Tableau A.1. Réponses reçues

Langue	Nombre de réponses	Nombre d'indicateurs utilisés	Répartition des indicateurs par objectif stratégique (OS)		
			OS.1	OS.2	OS.3
Anglais	32	1 016	368	324	305
Français	8	158	61	52	45
Espagnol	11	198	88	7	53
Arabe	1	21	10	3	8
Russe	2	51	10	16	16
Total	54				

Taux de réponse: 31 % (54/173).

8. Le tableau fait apparaître que les pays Parties touchés utilisent un grand nombre d'indicateurs disparates. Ce qu'il ne fait pas apparaître, mais qui ressort des données brutes, c'est que les pays de la même région, ayant les mêmes caractéristiques socioéconomiques voire écologiques, n'utilisent pas les mêmes indicateurs pour mesurer l'effet de la lutte contre la désertification. Par exemple, cinq des pays francophones qui ont répondu sont membres des différents organes régionaux et ont collaboré dans le cadre de programmes visant à définir des indicateurs et des étalons, ainsi qu'à harmoniser les méthodes et les données recueillies et à les mettre en commun, mais ils ne font pas état des mêmes indicateurs. On peut dire la même chose des pays d'Amérique latine qui ont répondu.

9. Le grand nombre d'indicateurs renseignés indique que le Comité a raison de recommander la définition d'un ensemble minimal d'indicateurs d'impact et son utilisation par tous les pays parties touchés, ne fût-ce que pour suivre efficacement les progrès accomplis et promouvoir l'échange de connaissances et d'informations dans les régions et entre celles-ci.

10. Il convient de noter que, malgré le grand nombre et la diversité des indicateurs utilisés, certaines tendances communes se dégagent.

11. Sur la base de l'examen, la consultation par questionnaires et d'une série préliminaire d'analyses et de synthèses, on a retenu un premier ensemble de 13 indicateurs correspondant aux trois objectifs stratégiques, en s'appuyant sur les critères de mesurabilité, fiabilité, simplicité, coût relatif et applicabilité aux niveaux national et mondial, en tenant compte de la situation particulière et des besoins des pays en développement et des données disponibles. Ce premier ensemble, détaillé dans le tableau A.2 ci-après, a été utilisé lors des consultations régionales dont il sera question plus loin, puis ramené à un total de 11 indicateurs.

Tableau A.2 Première série d'indicateurs d'impact retenus

Objectifs stratégiques (OS)	Indicateurs connexes
OS1: Améliorer les conditions de vie des populations touchées	OS1.1 Proportion de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté
	OS 1.2 Malnutrition infantile ou consommation alimentaire/apport calorique par habitant
	OS 1.3 Évolution de productivité de l'utilisation des terres
	OS 1.4 Proportion de la population en situation de précarité hydrique
OS2: Améliorer l'état des écosystèmes touchés	OS 2.1 Changement d'affectation des terres
	OS 2.2 Dégradation des terres (salinisation, érosion éolienne et hydrique, etc.)
	OS 2.3 Diversité de la faune et de la flore
	OS 2.4 Indice d'aridité/utilisation efficiente de l'eau
OS3: Dégager des avantages généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention	OS 3.1 Superficies faisant l'objet d'une gestion durable
	OS 3.2 Zones de reboisement/régénération
	OS 3.3 Récurrence des sécheresses dans les zones touchées
	OS 3.4 Mesures publiques de gestion durable des terres
	OS 3.5 Stocks de carbone

C. Consultations régionales sur les méthodes utilisées pour collecter et utiliser les données nécessaires et sur les besoins de renforcement des capacités pour assurer l'utilisation efficace de l'ensemble minimal d'indicateurs d'impact

12. Des consultations régionales ont été menées dans les cinq annexes régionales, regroupées de la manière suivante:

- Afrique;
- Asie;
- Amérique latine et Caraïbes;
- Groupe de l'Europe orientale/Groupe de l'Europe de l'Ouest et autres États.

13. Ces consultations marquées par une large participation régionale et d'importantes communications avaient pour objet:

- a) De recenser et examiner les méthodes utilisées dans la région pour recueillir, analyser et suivre les données et les informations nécessaires à l'ensemble d'indicateurs recommandé;
- b) D'analyser et recommander des activités de formation et de renforcement des capacités en vue de rendre les pays touchés autonomes en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données et des informations nécessaires à l'utilisation efficace des indicateurs;
- c) D'examiner les valeurs de référence utilisées en parallèle avec les indicateurs stratégiques utilisés par les Parties touchées de la région, et recommander celles qui pourraient servir de valeurs par défaut à l'échelle de la région;
- d) De faire des recommandations portant sur l'harmonisation du processus et sur les méthodes indiquées pour mettre en œuvre l'ensemble d'indicateurs.

14. La consultation s'est faite par voie de questionnaires adressés aux pays Parties des différentes régions. Y ont participé des coordonnateurs nationaux, des correspondants pour la science et la technologie, des membres du Bureau du Comité de la science et de la technologie et les fonctionnaires chargés de la coordination dans certaines régions.

Quelques résultats

15. Les équipes régionales ont toutes abordé les quatre objectifs. Des approches légèrement différentes ont été utilisées pour analyser les questionnaires mais on peut néanmoins résumer les résultats de la consultation régionale en analysant les critères suivants:

- a) Niveau actuel d'utilisation des indicateurs de l'ensemble proposé;
- b) Méthodes et valeurs de référence;
- c) Besoins en matière de renforcement des capacités;
- d) Quelques différences régionales.

Niveau actuel d'utilisation de l'ensemble d'indicateurs

16. Le Tableau A.3 résume le niveau actuel d'utilisation des divers indicateurs.

Tableau A.3 Niveau actuel d'utilisation de l'ensemble minimal d'indicateurs

Élevé (plus de 50 % des Parties)	Moyen (30 à 50 % des Parties)	Faible (6 à 20 % des Parties)
OS1.1 Proportion de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté	OS1.3: Évolution de la productivité de l'utilisation des terres	OS1.4: Population en situation de précarité hydrique
OS1.2: Malnutrition infantile ou consommation alimentaire/apport calorique par habitant	OS2.1: Changement d'affectation des terres	OS2.3: Diversité de la faune et de la flore
OS2.2: Dégradation des terres	OS2.4: Aridité/utilisation efficiente de l'eau	OS3.3: Récurrence des sécheresses dans les zones touchées
OS3.2: Zones de reboisement /régénération	OS3.1: Superficies faisant l'objet d'une gestion durable	OS3.4: Mesures publiques de gestion durable des terres
	OS3.5: Stocks de carbone	

Méthodes et valeurs de référence

17. Toutes les régions utilisent des unités de mesure et des méthodes similaires, en parallèle avec les quatre indicateurs les plus fréquemment utilisés. Il y aura donc peu de travail d'harmonisation ou de normalisation pour ces indicateurs et la plupart des pays pourraient en fait continuer de les utiliser ou commencer à le faire sans que le manque de capacités ou de données les retardent beaucoup. En revanche, il y a pour d'autres indicateurs des différences de méthode significatives qui doivent être réglées d'urgence. On a remarqué que les années de référence et la fréquence des relevés des divers indicateurs utilisés variaient considérablement dans une même région et d'une région à l'autre.

Besoins en matière de renforcement des capacités

18. Le tableau A.4 ci-après présente la synthèse des besoins de renforcement des capacités recensés.

Tableau A.4 Besoins recensés en matière de renforcement des capacités

Renforcement des compétences	Capacités institutionnelles	Ressources financières	Recherche
Formation spécialisée en:	Renforcement des unités nationales de coordinations pour:	Appui financier pour l'acquisition:	Recherches complémentaires dans les domaines:
<ul style="list-style-type: none"> a) Techniques de télédétection b) Évaluation des stocks de carbone c) Analyses statistiques aux fins du traitement des données d) Utilisation de logiciels (SPSS, CSPPro) e) SIG, analyse spatiale, techniques de prospection et de surveillance, taxinomie végétale et animale f) Collecte de données spécialisées, y compris la validation sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> a) Établir des cadres réglementaires et techniques et des infrastructures de données géographiques b) Mettre à jour la collecte des données et les méthodes c) Sensibiliser au fait qu'il est important de suivre et d'évaluer les effets 	<ul style="list-style-type: none"> a) De logiciels et d'équipements informatiques tels que: le logiciel de la Convention sur la lutte contre la désertification sur les inventaires de gaz à effet de serre appliqué à l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie b) De licences de logiciels et de formations c) De cartographie auxiliaire, d'imagerie satellitaire, de photographies aériennes d) De matériel pour la constitution d'inventaires (par ex. équipement informatique) e) Divers 	<ul style="list-style-type: none"> a) De la gestion durable des terres b) De l'évaluation de la diversité biologique c) De la comptabilité du carbone d) Des effets de la dégradation des terres/désertification sur la santé humaine et sur l'environnement

Quelques différences régionales

19. Comme on pouvait s'y attendre, l'analyse comparative des rapports régionaux a révélé certaines différences régionales dont il conviendra de tenir compte à mesure que le processus progressera, que l'ensemble d'indicateurs se précise et est utilisé. Ces différences apparaissent dans les domaines suivants:

a) Méthodologie de la collecte et de l'utilisation de données: il faudrait prendre des mesures d'harmonisation et d'uniformisation assurant un certain degré de comparabilité entre les régions;

b) Variation de la disponibilité des données et des informations d'une région à l'autre. Une des raisons fréquemment citées pour expliquer la non-utilisation de certains indicateurs est le manque d'informations et de données. Il faudra préciser les analyses lorsqu'un accord se sera dégagé sur l'ensemble minimal, et définir les répertoires de données et d'informations nécessaires afin d'encourager et de faciliter les échanges interrégionaux d'information, de données et de connaissances;

c) Pertinence de certains indicateurs. Certaines régions ont jugé certains indicateurs extrêmement pertinents. Le Groupe de l'Amérique latine a recommandé par exemple, étant donné l'importance des forêts pour la région et l'utilité du couvert forestier en tant qu'indicateur de développement durable, qu'on s'emploie tout particulièrement à contrôler l'objectif stratégique 3.2 (reboisement et régénération de zones). Pour sa part, le Groupe de l'Europe orientale/Europe de l'Ouest et autres États a estimé que certains indicateurs étaient moins pertinents, soit que la variable à contrôler est sans objet ou ne concerne que les zones urbaines (proportion de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté), soit que l'indicateur n'est pas propre à la désertification (accès à l'eau potable, malnutrition infantile).

20. Les différences observées et les observations reçues ont été examinées dans les dernières étapes de la sélection des indicateurs recommandés; il faudra en tenir compte à l'avenir, si on redéfinit les indicateurs.

D. Institutions des Nations Unies et organisations intergouvernementales disposant des informations et des données nécessaires à l'efficacité de l'utilisation de l'ensemble minimal d'indicateurs retenu par défaut ou à titre complémentaire.

21. Les objectifs de ce travail étaient les suivants:

a) Rechercher les institutions des Nations Unies et les organisations intergouvernementales qui collectent, analysent et contrôlent les données qui pourraient alimenter les rapports à présenter à la Conférence des Parties, en particulier pour ce qui concerne les objectifs 1, 2 et 3;

b) Donner un aperçu de ces données, pour que les pays puissent les utiliser par défaut pour rédiger leur premier rapport;

c) Proposer d'éventuels scénarios et mécanismes pour échanger les informations et données en question afin de compenser temporairement leur absence aux niveaux national, sous-régional et régional.

22. Pour atteindre ces objectifs, on a rapidement passé en revue toutes les institutions des Nations Unies et de toutes les organisations intergouvernementales qui collectent et traitent des informations ayant trait aux 13 indicateurs de succès des 3 objectifs stratégiques.

23. Nombreuses sont ces institutions et organisations qui peuvent fournir des informations utiles au calcul des indicateurs. Cependant, même si elles sont généralement du domaine public, ces informations sont souvent dispersées entre de multiples sources. Les trouver, même sur des sites Web, demande souvent une recherche très détaillée, qui exige du temps et donne du mal à ceux qui ont à définir les indicateurs et à les mesurer. D'autre part, si les auteurs des rapports nationaux se fient uniquement aux informations et données qu'ils peuvent trouver sur les sites Web des institutions des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, ils risquent de produire des documents lacunaires, à moins que leur accès soit considérablement amélioré.

24. On a aussi dégagé les points dont il faudra tenir compte à l'avenir à cet égard: a) aucune organisation intergouvernementale et aucune institution des Nations Unies ne tient à jour activement un ensemble complet de données utiles à la mesure des indicateurs; b) comme la fiabilité des données et la fréquence des relevés diffèrent dans une certaine mesure selon le thème, la région ou le pays, il peut être difficile d'établir des comparaisons; c) les grands problèmes classiques, la malnutrition, par exemple, sont employés à diverses fins politiques sur de longues périodes et sont particulièrement bien chiffrés, mais des données un peu étonnantes, concernant par exemple le couvert forestier durable, ou des notions nouvelles, comme les stocks de carbone, risquent de poser des problèmes à la plupart des spécialistes; d) à peu près toutes les données disponibles sont fournies gratuitement mais celles qui sont établies à l'intention des médias, par exemple sur cédérom, doivent parfois être achetées.
